



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS FEMININES à 8

ANNEXE AU PROCES-VERBAL N° 16 DU 13 mars 2025

Réunion restreinte du 26 Mars 2025

PRESIDENCE : M. Pierre LECORNU

Membres participants : Mesdames DELRIEU Christine, HANOUE T Laetitia.
Monsieur GRISEL Philippe

§§§§

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **déla i de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§§

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, **c'est le club recevant** qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Courriel : district@dfsm.fff.fr
Téléphone : 02.76.52.81.72
Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

RECTIFICATIF

CHAMPIONNAT U 14 FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE C

MATCH N° 29953967 GTAND COURONNE FC / FALAISE DU TALOU

Match du 21 janvier 2025 jouée le 15 février 2025

IL FAUT LIRE :

Forfait non déclaré de FALAISE DU TALOU

La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu à FALAISE DU TALOU (0 point) sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le FC GRAND COURONNE sur le score de 3 buts à 0.

Le Président
P. LECORNU



Le Secrétaire
P. GRISEL

